connu la détermination du ministre, qu'une arche de ce pont fut immédiatement détruite et le passage rendu impraticable. Nouvel ordre de réparer la brèche faite au pont et de protéger les travaux par le canon; nouvelle opposition de la part du peuple. C'est alors que le colonel du régiment de Nassau ordonna de faire feu. Les gardes nationaux et les grenadiers répondirent, et les premières et les plus marquantes victimes de ce conflit furent le général baron Bieda et un chef d'escadron des plus distingués dans son arme. La mêlée devint ensuite plus générale et la victoire resta au peuple. C'est donc alors que le colonel du régiment de Nassau ordonna de faire feu. Les gardes nationaux et les grenadiers répondirent, et les premières et les plus marquantes victimes de ce conflit furent le général baron Bieda et un chef d'escadron des plus distingués dans son arme. La mêlée devint ensuite plus générale et la victoire resta au peuple. Ces points ont été très considérables de part et d'autre.

Restés maîtres du champ de bataille, les gardes nationaux, les grenadiers avaient poursuivi les vaincus dans Vienne même, lorsque sur la place Saint-Etienne, des gardes des quartiers II et III contrariés au mouvement révolutionnaire qui s'opérait, s'opposèrent à ce que l'on sonnât le tocsin de la cathédrale; sur ce, les gardes radicaux du faubourg de Werden en vinrent aux mains avec les gardes aristocrates, le peuple s'unit aux premiers, pénètre dans l'enceinte de l'église et quelques-uns, parmi qui on distinguait l'entrée, mettent les cloches en feu, et court ensuite dresser des barricades dans les différens quartiers de la ville. Enfin, après des alternatives de succès et de revers, le peuple furieux pénètre dans l'hôtel du ministère de la guerre en criant : mort au général Latour! il en parcourt tous les appartemens et finit par trouver l'infortuné ministre dans une chambre du quatrième étage. Le tuer, le traîner sur la place, le dépouiller de ses vêtemens, le couvrir d'un linceul et le pendre à la lanterne, ne fut que l'affaire de quelques instans. Le cadavre de la victime fut ainsi exposé aux plus horribles traitemens jusqu'à la nuit.

Sur ces entrefaites, les hostilités continuaient entre les insurgés et la garnison restée fidèle au gouvernement. Ouvrant l'Assemblée constituante envoyé le 6 des parlementaires qui avaient pour faire cesser le feu; les parlementaires furent tués. Bref, le 7 au matin, les défenseurs de l'Arsenal apprirent dans par suite des projectiles enflammés qu'on lançait dans l'enceinte de l'Arsenal, qu'on ne mît le feu aux magasins aux poudres, capitulèrent. Il a fouiller pénétrer alors dans l'intérieur de cet établissement et s'empara de toutes les armes précieuses qu'il renfermait. La Diète, qui s'était déclarée en permanence, le 6 dans l'après midi, avait assumé sur elle la direction des affaires; car le ministre Bach auquel on réservait le même sort qu'au général Latour, et le ministre Wessenberg qui passait pour être réactionnaire, avaient pris la fuite.

Dans la nuit du 6 au 7, la Diète avait envoyé une députation à Schœnbrunn pour prier S. M. de former un nouveau cabinet dont feraient partie MM. Doblhoff et Hornbost, qui possèdent la confiance publique, de révoquer le manifeste du 3 octobre, qui nomme Jellachich gouverneur militaire et civil de la Hongrie; d'accorder, enfin, une amnistie civile et militaire aux personnes compromises dans les événemens du 6. Sa Majesté promit bien la création d'un nouveau cabinet populaire avec lequel il s'entendrait sur les mesures à prendre, mais dans la matinée du 7, le ministre Kraus parut à l'assemblée avec un manifeste dans lequel S. M. annonçait son départ en disant que toutes les concessions n'aboutissaient à rien, que l'anarchie produite par un petit nombre de fact eux privait la plus grande partie de ses fidèles Viennois de leur liberté réelle, qu'il refûlait bien donc loin de Vienne sur les mesures propres à la leur rendre. En même temps, M. Kraus reçut un billet de l'empereur qui le priait de contresigner ce mon feste; mais il refusa d'accéder à la demande de S. M.

La diète publie proclamation sur proclamation, pour apaiser le peuple; la troupe s'est retirée hors de la ville et promet de ne point la molester.

La journée d'hier et celle d'aujourd'hui se sont passées tranquillement.

La nouvelle se répand que Jellachich, qui doit avoir occupé Presbourg, marche avec son armée sur Vienne. Une terreur panique s'est emparée des habitans; tout le monde fuit. On craint par-dessus tout le pillage du peuple armé, quoique les ouvriers se soient mis à la disposition de la Diète. — L'empereur a mandé, auprès de lui, le ministre Hornbost à Sirkhardskirchen, qu'il a dû quitter, accompagné d'une forte escorte de cavalerie, pour se rendre dans la forteresse d'Olmütz. Dieu sait ce qui nous est réservé. Je ne sais si cette lettre vous parviendra.

ORDONNANCE ROYALE.

Aux présidens de toutes les juridictions hongroises.

« Par le rescrit royal ci-joint adressé à la diète, le royaume de Hongrie étant soumis aux lois militaires jusqu'à parfait rétablissement de l'ordre et de la paix si malheureusement troublés, je vous enjoins de faire publier le dit document royal dans les langues d'usage et les différentes juridictions, et de conformer à sa teneur et sous une sévère responsabilité tous vos actes officiels.

« S. Schœnbrunn, le 4 octobre 1848.

« FERDINAND. »

RESCRIT ROYAL.

Nous Ferdinand Ier, empereur constitutionnel d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, etc., etc.

« Aux barons du royaume, aux dignitaires ecclésiastiques et séculiers, aux magnats et représentans de la Hongrie, de la grande principauté de Transylvanie et des pays voisins faisant partie de la diète que nous avons convoquée dans la royale cité libre de Pesth, envoyons notre salut et les assurances de notre bienveillance.

« A notre profonde douleur et indignation, la chambre des représentans s'est laissé séduire par Ludovic Kossuth et ses adhérens à commettre de grandes illégalités; elle a été jusqu'à mettre à exécution diverses délibérations illégales contraires à notre volonté royale, et finalement, en opposition avec la mission de notre bien-aimé frère Palatin Francois Lamberg, par nous envoyé comme commissaire royal pour rétablir la paix; elle a pris une résolution à la suite de laquelle le dit commissaire a été attaqué avec férocité sur la voie publique par une bande de troupe et assassiné de la manière la plus barbare. En de telles circonstances, nous sommes contraint par notre devoir de maintenir la sûreté et les lois, à adopter les résolutions suivantes et à en ordonner la stricte observation :

« 1° La diète est dissoute; à partir de la publication du présent rescrit royal, elle doit fermer ses séances.

« 2° Nous déclarons illégales, nulles et privées de valeur les délibérations et ordonnances émises par la diète et qui n'ont pas été sanctionnées par nous.

« 3° Nous plaçons par le présent, sous le commandement suprême de notre ban de Croatie, Slavonie et Dalmatie, le lieutenant-maréchal baron Joseph Jellachich, toutes les troupes et corps armés de quelque sorte que ce soit, soit gardes nationales ou volontaires, qui se trouvent en Hongrie et dans les pays y annexes, comme aussi dans la Transylvanie.

« 4° Jusqu'à ce que la paix et l'ordre soient restaurés, le royaume de Hongrie sera soumis aux lois militaires. Les autorités compétentes s'abstiendront, par conséquent de tout ce qui les congrégations de comité, de cité et de district.

« 5° Nous confions à notre ban de Croatie, Slavonie et Dalmatie, Joseph baron Jellachich, la mission de commissaire plénipotentiaire de notre Majesté Royale, et nous lui accordons plein pouvoir et autorisation que, dans la sphère du pouvoir exécutif, il puisse exercer cette autorité dont il reste investi dans les circonstances extraordinaires actuelles, comme notre lieutenant.

Et conformément à ces pleins pouvoirs que nous lui accordons, nous déclarons que tout ce que le ban de Croatie ordonnera, disposera, décrétera et commandera, doit être considéré comme ordonné, disposé, décrété et commandé par notre pouvoir souverain, et nous enjoignons à toutes les autorités ecclésiast ques, civiles et militaires, à tous les employés signataires ou autres d'observer et d'obéir à tous les ordres émanés du baron Joseph Jellachich comme notre royal commissaire plénipotentiaire, de la même manière qu'ils sont obligés d'obéir à notre Majesté Royale.

« 6° Nous enjoignons partiellement à notre commissaire royal de procéder à l'arrestation et à la punition des auteurs du complot Francois Lamberg et des complices de ce crime exécrable.

« 7° Les autres affaires courantes de l'administration civile seront toujours du ressort, conformément aux lois, des employés des divers ministères.

« Dès que l'union nécessaire pour prévoir et diriger les communs intérêts de l'entière monarchie sera rétablie sur des bases durables, l'égalité de droits de toutes les nationalités sera garantie pour toujours et les rapports de tous les peuples et pays réunis sous notre couronne au moyen de la discussion légale et du vote des représentans de toutes les parties seront réglés.

« Schœnbrunn, le 3 octobre 1848.

« FERDINAND. »

Par ordonnance impériale du 22 octobre :

Assim bey, Mashar bey et Moustafa bey, membres du bureau de la correspondance du Grand-Vézir, sont élevés au grade de fonctionnaires du second rang de la seconde classe;

Mehémet éfendi, capon-kéhaya de plusieurs vézirs, est nommé capon-kéhaya de Mehémet pacha, gouverneur de Carassou.

Par ordonnance impériale du 23 du même mois :

Salih bey et Ismaïl éfendi, membres du bureau de la correspondance du Grand-Vézir, sont élevés au grade de fonctionnaires de troisième classe.

Samedi dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, le Sultan s'est rendu, avec sa suite ordinaire, à la mosquée de Bechiktache, pour y assister à la prière de midi.

En sortant de la mosquée, S. M. est allée aux Eaux-Douces d'Europe, où Elle a passé une partie de la journée.

— Hier, le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu au kiosque impérial de Thérapia où S. M. a passé la nuit.

Aujourd'hui le Sultan est allé à Kila.

— Dans notre précédent numéro, nous avons annoncé que le Sultan s'était rendu mardi dernier à l'Arsenal pour y assister aux examens et à la distribution des prix de l'école de marine. Ce jour-là, sur le rapport de S. A. Mehémet-Ali pacha, grand-amiral, S. M. a sanctionné les mesures suivantes :

L'école navale sera transportée à l'île de Kalki, dans l'ancien bâtiment de la marine; l'hôpital que l'on construit en ce moment à l'Arsenal, sera transformé en école préparatoire, et le local occupé actuellement par l'école navale, servira d'hôpital. M. Smith, architecte du palais impérial, et du théâtre de Pera, etc., s'est rendu lundi dernier à l'arsenal pour y recevoir les instructions relatives aux travaux d'appropriation et de construction nécessaires aux bâtimens dont nous venons de parler.

— S. A. Ahmed-Fethi pacha, grand-maître de l'artillerie, s'est rendu hier à San Stefano, sur le bord de la vapeur de l'état, le *Nouveau Tidjaret*, pour donner les ordres nécessaires aux préparatifs qui s'y font à l'occasion de la prochaine mise à l'eau du bateau à vapeur en fer dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, cérémonie à laquelle doivent assister le Sultan, les ministres et les hauts fonctionnaires des diverses administrations. De San Stefano, S. A. Ahmed Fethi pacha est allé à Thérapia.

— Samedi, le ministre du commerce, Suleyman pacha, a quitté sa résidence d'été pour venir habiter sa résidence d'hiver à Constantinople. Les autres ministres et les hauts fonctionnaires des diverses administrations, doivent également quitter leurs résidences d'été pour venir habiter en ville celles d'hiver.

— Mehémet pacha, nommé en dernier lieu ambassadeur à Londres, partira pour se rendre à son poste, aussitôt après les fêtes du Courban-Bairam. Mehémet pacha, accompagné de son premier secrétaire d'ambassade, Caboulé éfendi, s'est rendu hier à Thérapia, et a fait une visite à sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, et au général de division Aupick, ministre de la République française.

— Ethem pacha, ex-gouverneur de l'île de Rhodes, est arrivé vendredi dernier à Constantinople, à bord du bateau à vapeur de Trieste.

— Le départ de Hassib pacha, gouverneur de Djeddah, dont nous avons parlé dans notre dernière feuille, est fixé à demain.

— Dimanche dernier, le conseil institué pour l'organisation de la réserve de l'armée de terre s'est réuni au Serasskiérat. Le gouvernement a décidé qu'une réunion du conseil aurait lieu tous les dimanches.

Si nous sommes bien informés, il serait question d'organiser un autre conseil pour la formation de la réserve des troupes de la marine impériale, dont les séances se tiendraient également chaque semaine.

— Emin éfendi, premier interprète du Divan, dont nous avons annoncé la mission pour la Syrie, fait ses préparatifs de départ et l'on pense qu'il quittera Constantinople mardi prochain pour se rendre à sa destination.

Il est prob ble que Nécbet bey, membre du bureau de traduction, qui a reçu une mission pour Smyrne, partira également mardi prochain pour se rendre à son poste.

— Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, la comtesse de Sîrmer, internonce d'Autriche, a quitté vendredi dernier sa résidence d'été de Buyukdéré, et est venu occuper, avec madame la comtesse de Sîrmer et toutes les personnes de la mission d'Autriche, le palais de l'internonciature, à Péra.

— En annonçant, dans notre dernière numéro, que Sa Majesté le Sultan s'était proposé d'aller visiter le jeudi 12 de ce mois les dépôts de l'armée, nous avons commis une erreur que nous nous empressons de rectifier.

Dans l'après-midi du jour précité, le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, se rendra à Kara-Agatsch, localité située près de Kouban-Bahcé, à demi-chemin environ des Eaux-Douces d'Europe, où il vient d'être construit un édifice destiné à recevoir une partie du matériel de réserve de l'artillerie. A son arrivée sur ce point, dépeint, S. Majesté fut saluée par les batteries de Koumbar-Khané. Le Sultan suivi de ses ministres, du Cherik ul-Islam et des hauts dignitaires de l'Empire, qui s'y étaient réunis sur son invitation, visita avec un intérêt bien marqué ce nouveau dépôt d'artillerie et témoigna sa satisfaction, tant au point de vue de l'architecture et de la solidité de la distribution bien conçue du bâtiment.

S. M. le Sultan, en donnant du développement à son armée, par les dernières réformes qu'il y a introduites, n'a point omis l'arme si importante de l'artillerie. Le ministère de l'administration de Top-Khané, répond ni à ses vues, a montré dans ces derniers temps une activité peu ordinaire. Cette administration, dans le court espace de deux années, a fourni à l'armée un matériel de réserve plus que suffisant pour mettre sur pied trente-deux régiments complets d'artille ie. Ce matériel encombre aujourd'hui les hangars et la place de Top-Khane. C'est pour cet e raison et aussi pour avoir dans un même dépôt tout le matériel de cette arme, que S. M. le Sultan ordonna, avant de quitter Kara-Agatsch, la construction de deux nouveaux bâtimens attenants et semblables à celui qu'il venait de visiter.

Pour mieux mettre en évidence le progrès que Sa Majesté vient de faire faire à l'artillerie, voici quelques données succinctes sur la composition d'un régiment d'artillerie ottomane.

Un régiment d'artillerie se compose de 5 bataillons qui forment en tout onze batteries et une batterie d'artifices.

Ces douze batteries donnent le chiffre de 70 pièces d'artillerie, savoir :

12 canons du calibre de	1	oque et 1/2	
6 obusiers	»	5	oques
24 canons	»	3	»
12 obusiers	»	9	»
4 obusiers de montagne	»	5	»
12 canons	»	5	»
Tot.	70.		

Les voitures servant à transporter les batteries, plus les voitures à munitions, forges de campagne, voitures pour roues de rechange, et celles pour les malades, font un total de 174. Qu'on triple maintenant les chiffres que nous venons de donner, et l'on sera une idée juste du progrès qui s'est effectué.

Par suite de la cérémonie dont nous venons parler, le grand conseil qui devait avoir lieu ce jour là, fut renvoyé au lendemain.

— Par suite d'une entente qui s'est établie entre la Porte et les chefs de mission à l'occasion des derniers incendies, les individus de mauvaise conduite vont être obligés de quitter Constantinople : déjà une soixantaine de Maltais et d'Ioniens ont été embarqués, dit-on, et l'on assure que cette mesure va être exécutée à l'égard d'un grand nombre de Crostes. Tous les honnêtes gens applaudiront à cette décision, qui était devenue dans une urgence, car on ne peut pas révoquer en doute que la malveillance n'ait eu sa bonne part dans les incendies qui ont éclaté à Constantinople dans ces derniers temps. A l'appui de ce que nous venons de dire, nous ajouterons que dans la nuit du 18 au 19 du courant, des traces incendiaires ont été trouvées dans trois endroits différents du quartier de Péra : derrière la chancellerie de Russie, à Tarla-Bagtché et à Serbei-Khans.

— Par décret de la République française, M. Lucien Rouet est nommé consul-chancelier à Constantinople, en remplacement de M. Cofferr, appelé à d'autres fonctions. M. Lucien Rouet est arrivé à Constantinople, dimanche dernier, à bord du paquebot-poste le *Caire*.

A bord du même bateau se trouvaient :

Lord Ashburnham, qui avait été désigné pour succéder à lord Cowley en qualité de chargé d'affaires de l'ambassade britannique, lors du départ de ce dernier pour l'Europe, et actuellement attaché à la même mission pour y remplir les fonctions de premier secrétaire;

M. Sagar-Dupeyron, nommé en dernier lieu consul-général de la République française, à Bucharest, et qui doit partir très prochainement pour se rendre à son poste;

M. Lauxerrois, deuxième drogman de la légation de la République française à Constantinople, qui, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, vient reprendre ses fonctions après un congé de deux ans;

M. Donizatti, directeur de la musique impériale, qui revient d'Italie, où il se rendit il y a environ six mois, pour affaires de famille;

M. M. Canaris, fils de l'amiral de ce nom, attaché à la légation grecque, à Constantinople. M. Canaris, avant son départ d'Athènes, a reçu la croix de l'ordre du Sauveur.

— M. le docteur Droz, médecin de la faculté de Paris, qui reçut du gouvernement ottoman, il y a deux ans environ, la mission de se rendre à Bagdad, pour y étudier le caractère et la marche du choléra, qui ravageait alors cette ville, est arrivé ces jours derniers à Constantinople. Nous saisissons cette occasion pour rendre justice au zèle que ne cessa de déployer M. Droz dans l'accomplissement de tous les devoirs que lui imposait sa mission.

— Quelque temps après l'apparition du choléra à Constantinople, il y a environ un an, l'intendance sanitaire décida que les patentes délivrées feraient mention de l'existence de cette maladie dans la capitale, pendant le laps de temps que durerait cette épidémie. Nous pensons que les pays en relation avec cette ville fussent à même de prendre telles mesures de précaution qui leur conviendraient. Par suite de la cessation complète du choléra à Constantinople, la décision dont nous venons de parler a été rapportée, et les patentes sont délivrées depuis quelques jours sans aucune observation.

— A la suite des derniers incendies qui ont ravagé Constantinople, il a été rendu un firman impérial à l'effet de prendre toutes les mesures nécessaires soit pour empêcher que ces désastres se renouvellent à l'avenir, soit pour mieux les combattre, s'ils venaient à éclater. Au nombre des moyens indiqués, le firman parlait de la construction de grands réservoirs qui seraient toujours assez abondamment pourvus d'eau pour alimenter les pompes à jet d'eau. Nous apprenons que les ordres sont donnés pour que les travaux de ces réservoirs soient commencés sans retard.

— M. l'abbé Sarrans, appelé aux missions de la Chine, a été remplacé dans la direction du Collége de Bebek par M. l'abbé Richou, qui a professé plusieurs années avec distinction au Collége de Smyrne.

— On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille :

« Le ministre des finances, sur la demande de M. le baron Fredano, ministre de Sicile, vient de modifier le parcours des bateaux à vapeur du Levant. Afin d'assurer au gouvernement indépendant de Sicile son service des postes, une résolution avait été prise à Trapani, le partir du 11 de ce mois. Jusqu'ici, la correspondance se faisait par la voie de Messine. »

— On lit dans le *Moniteur* du soir de Paris :

« Un journal annonçait hier, sur la foi d'une correspondance particulière, que M. Thiou, consul de France en Moldavie, aurait été révoqué par le gouvernement pour avoir prononcé en faveur des révolutionnaires sans y être autorisé par son gouvernement. Cette révocation a eu lieu en effet, mais les motifs qui l'ont provoquée n'ont aucun caractère politique.

— La frégate l'*Ulloa* a cessé le service des transportes. Ce bâtiment va relever de Brest pour aller se joindre à l'escadre à Trapani, à la place de l'*Olivier* qui va rentrer en Méditerranée, actuellement en observation sur les côtes d'Italie.

— Un nouveau service de bateaux à vapeur va être établi entre Liverpool et les principaux ports de la Méditerranée.

— On lit dans le *Toulonnais* du 2 octobre :

« On a parlé ces jours derniers de la prochaine rentrée de l'escadre de la Méditerranée, mais les bruits qui circulaient à ce sujet nous paraissent manquer de fondement. Il n'est pas probable en effet que l'escadre rentre avant que les affaires d'Italie aient eu une solution.

« Une frégate à vapeur va être expédiée au vice-amiral Baudin avec des dépêches du gouvernement.

« Le brick l'*Olivier* a été expédié pour le Levant.

« Le vaisseau l'*Inflexible*, qui est venu faire quelques réparations dans notre port, pourra aller bientôt rejoindre l'escadre sur les côtes d'Italie. »

— Dimanche dernier, un matelot de la goélette autrichienne *Elisabetta*, en station à Constantinople, s'étant pris de querelle à Founduouli, avec un nègre appartenant à Ahmed Fethi pacha, devant le palais brûlé de S. A., ce dernier donna un coup de poignard au nègre, qui mourut sur-le-champ. L'auteur de ce crime prit aussitôt la fuite à l'aide de son embarcation qui se trouvait sur la rive, et se dirigeait vers la goélette autrichienne, lorsqu'il fut arrêté dans son trajet par d'autres embarcations. Il parvenait cependant à se dégager, il ne put être mis en état d'arrestation.

— Par suite des derniers incendies, la main-d'œuvre ayant considérablement haussé de prix à Constantinople, le gouvernement a dû prendre une décision pour fixer à un taux raisonnable la journée des ouvriers de chaque profession, en tenant compte de la différence notable du prix qui doit exister entre chacune d'elles.

— Un fait assez étrange s'est passé ces jours derniers du côté de Bousse, dans le district de Beli-tjik. Le feu ayant été mis dans un camp de brousseilles, sur un troupeau de 2000 moutons qui s'y trouvait en ce moment; 1700 ont été consumés par les flammes; il n'a pas été possible de les éloigner de ce champ, par suite de la frayeur qui les a saisis à l'aspect des flammes. Le gardien lui-même a perdu la vie dans ce sinistre.

— L'abondance des matières nous force de renvoyer au prochain numéro nos correspondances de l'intérieur.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Dans la séance de l'Assemblée Nationale du 3 octobre, MM. Buvignier et Ledru-Rollin ont adressé au ministère des interpellations sur les affaires d'Italie. L'assemblée, sur la demande du général Cavaignac, a passé à l'ordre du jour pur et simple.

Voici la réponse qui a été faite par le général Cavaignac à M. Ledru-Rollin :

« Citoyens représentans, je n'ai que peu de paroles à répondre à l'honorable M. Redru-Rollin, et je viens le faire avec franchise.

« M. Ledru-Rollin paraît croire que nous avons eu de grands efforts à faire et de grands sacrifices pour nous faire accepter par les gouvernemens européens.

« Il n'est facile de vous rassurer complètement à cet égard.

« Nous n'avons eu qu'une seule chose à faire; il nous a suffi de faire comprendre par notre conduite que lorsque nous, gouvernement, paraissions sur la frontière d'un pays, nous n'y cherchions et ne voulions y trouver qu'une chose, le gouvernement de ce pays lui-même. (Très bien! très bien!) On signale également à votre attention le peu d'affection des monarchies de l'Europe pour la République française.

« Comme gouvernement, nous n'avons pas à nous préoccuper de cette question. Nous demandons aux monarchies européennes ce que nous leur donnons nous-mêmes, c'est à dire de nous respecter dans les limites de nos droits et de nos intérêts.

« Un dernier mot.

« J'ai à répondre à ce qu'a dit M. Ledru-Rollin sur les traités de 1815, ainsi que je l'ai fait d'avance en répondant à l'honorable M. Buvignier.

« Je ne m'étendrai pas longuement sur notre peu d'affection pour ces traités; je croirais bien inutile de faire à cet égard aucune protestation; je me bornerai pas plus que M. Ledru-Rollin.

« Comme gouvernement, il nous suffira de dire que le seul fait de la médiation prouve suffisamment que la base de cette médiation n'est pas les traités de 1815 eux-mêmes; car s'il n'y avait pas eu d'autre base à prendre que ces traités, la médiation devenait inutile, puisque l'Autriche est en possession de la Lombardie. »

L'ordre du jour a été adopté à la majorité de 105 voix : 441 contre 336.

Le *National* publie aujourd'hui un article important sur les ressources de la France pour le cas de guerre. Il admet deux hypothèses : celle où l'Angleterre serait notre alliée et où la France n'aurait à lutter que contre l'Autriche et peut-être contre la Russie, et celle où elle serait notre ennemie et où il faudrait faire une guerre offensive en Italie et défensive sur tout le reste de nos frontières, excepté sur celles de mer.

Dans le premier cas, l'effectif actuel de son armée serait suffisant, et la guerre, loin d'être dispendieuse, serait économique, quand même il faudrait régler sur le Danube les comptes de l'Europe avec la Russie.

Dans le second cas, l'armée active, déduction faite des troupes employées en Italie et en Belgique, s'élèverait à 500,000 hommes, appuyés sur les 300,000 hommes de garde nationale mobilisée. L'armée placée hors du territoire ferait ses frais. Les dépenses nécessaires aujourd'hui ne s'élèveraient pas à 120 millions; 80 millions suffiraient à l'accroissement des dépenses de l'armée de terre, et comme les ressources s'élèvent à 456 millions d'après le budget rectifié de 1848, la France aurait encore à sa disposition de quoi mener pendant deux ans la guerre sans créer de nouvelles ressources.

On lit dans le *Journal de Francfort* du 2 octobre :

« Nous apprenons de bonne source que les rapports diplomatiques entre le pouvoir central et la République française sont complétement réglés, et qu'à Francfort comme à Paris des ministres permanens représenteront les deux pays. »

Quelques troubles ont éclaté à Lyon, dans la matinée du 3 octobre, par suite du licenciement de la garde mobile de cette ville. L'ordre a été promptement rétabli. Voici en quels termes le *Moniteur* du soir parle de ces troubles et annonce le retour de l'ordre dans cette grande cité :

« Les nouvelles partielières annoncent qu'à l'occasion d'un règlement de solde, la garde mobile de Lyon, qui venait d'être licenciée, s'était révoltée et avait envahi la Préfecture du Rhône. Le fait est vrai en lui-même; mais il convient d'ajouter que la garde nationale et la troupe de ligne se sont portées sur la Préfecture, qu'elles ont vu immédiatement raison de l'émeute, et que cette échauffourée n'a servi qu'à prouver le bon esprit qui anime la population ouvrière de cette grande ville. En ce moment, tout est rentré dans l'ordre le plus parfait. »

L'Assemblée nationale de France continuant la discussion du projet de constitution, s'est occupée du mode d'élection pour le président de la République. Dans la séance du 6, un seul discours sur ce sujet a produit une vive et profonde impression, c'est celui de M. de Lamartine, qui s'est prononcé fortement pour l'élection du président de la République par le suffrage universel et direct en opposition au système de l'élection par la chambre.

Voici la péroraison de son discours :

« Je sais bien qu'il y a des dangers graves dans les deux systèmes, qu'il y a des moments d'aberration dans les multitudes, qu'il y a des noms qui entraînent la foule comme le mirage entraîne les troupeaux, comme le lambeau de pourpre attire les animaux privés de raison! Je le sais, je le redoute plus que personne, car aucun citoyen n'a mis peut-être plus de son âme, de sa vie, de sa sœur, de sa responsabilité et de sa mémoire dans le succès de la République!

« Si elle est loyale, j'ai gagné ma partie humaine contre la destinée; si elle échoue, ou dans l'anarchie, ou dans une réminiscence de despotisme, mon nom, ma responsabilité, ma mémoire échouent avec elle et sont à jamais répudiés par mes contemporains!

« Eh bien! malgré cette redoutable responsabilité personnelle dans les dangers que peuvent courir nos institutions problématiques, bien que les dangers de la République me touchent, bien que ses dangers soient mes dangers et leur perte mon ostracisme et mon deuil éternel, si j'y survivais, je n'hésite pas à me prononcer en faveur de ce qui vous semble le plus dangereux, l'élection du président par le peuple! (Mouvement prolongé.)

« Oui! quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance mal éclairée peut-être redoutait de lui avoir choisir, n'importe. *Alea jacta est!* Le sort en est jeté! Que Dieu et le peuple prononcent! Il faut laisser quelque chose à la providence! (Rumeurs à droite.) Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent pas lire dans les ténèbres de l'avenir!

« Invoquons-la, prions-la d'éclairer le peuple et soumettons-nous à son décret. Peut-être périrons-nous à l'œuvre, nous! Non, non, en effet, ce